

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4363**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition des lots n° 29 et 12 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 4, rue Jean Bourgey et appartenant à M. Pascal Serr et Mme Claire Dupasquier

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4363**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition des lots n° 29 et 12 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 4, rue Jean Bourgey et appartenant à M. Pascal Serr et Mme Claire Dupasquier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon envisage l'acquisition des lots n° 29 et 12 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 4, rue Jean Bourgey à Villeurbanne et appartenant à monsieur Pascal Serr et madame Claire Dupasquier, en vue de la réalisation du projet urbain du centre-ville, îlot délimité par les rues Jean Bourgey, Francis de Pressensé, le cours Emile Zola et la rue Hippolyte Kahn.

Il s'agit d'un appartement de type 3 d'environ 58,48 mètres carrés, formant le lot n° 29 et d'une cave formant le lot n° 12, ainsi que les 75/1 000 des parties communes de la masse générale de la copropriété.

Aux termes du compromis, monsieur Pascal Serr et madame Claire Dupasquier accepteraient de céder les biens leur appartenant au prix de 155 000 €, libres de toute location ou occupation, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 2 octobre 2012, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 155 000 €, des lots n° 29 et 12 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 4, rue Jean Bourgey et appartenant à monsieur Pascal Serr et madame Claire Dupasquier, dans le cadre de la réalisation du projet urbain du centre-ville.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2121, le 15 février 2010 pour la somme de 4 000 000 €.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2138 - fonction 824, pour un montant de 155 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.